

## Compte rendu

### *Ordre du Jour*

1. Budget général – Approbation Budget primitif
2. Budget général – Vote des taux
3. Budget forêt – Approbation du budget primitif
4. Subventions aux associations
5. Agents sous contrat privé : Prime de fin d'année
6. Mise à disposition du service de police municipale
7. Mise à disposition des étangs – convention payante
8. Gestion des chats errants : conventions avec l'ASCA
9. Cession de terrain à VOSGELIS

Un scrutin a eu lieu, M-F. CHERRIERE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Tous les membres du conseil municipal étaient présents, sauf :

- Anne Marie FERRAZZINI Pouvoir à Sylviane LAVALLEE,
- Jean Christophe RIETH pouvoir à Daniel GROSJEAN
- Alexandre RUF (Excusé)
- Mickaël LECLAIRE (Excusé)

*Le Compte rendu du dernier conseil municipal du 17 mars 2017 a été approuvé à l'unanimité*



### **10. Budget Général – Vote des taux**

Pour rappel, les taux votés depuis 2014 se déclinaient comme suit :

Taxe d'habitation	12.01 %
Taxe foncier bâti	20.99 %
Taxe foncier non bâti	23.74 %

Monsieur le Maire propose de diminuer les taux en 2017 à hauteur de l'augmentation des taux de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et ce en vue de maintenir une pression fiscale identique pour le contribuable.

Monsieur le Maire précise que la perte liée à la baisse des taux sera compensée par la Communauté d'Agglomération d'Epinal via le pacte de neutralité fiscale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**FIXE** les différents taux communaux, ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation	11.48 %
Taxe foncier bâti	19.25 %
Taxe foncier non bâti	22.69 %

☪ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ☪

## 11. Budget général – Budget primitif

Après s'être fait présenté le budget primitif 2017, soit un budget équilibré de 1 913 673.76 € en fonctionnement et 759 104.54 € en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**APPROUVE** le budget primitif.

☪ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ☪

## 12. Budget forêt : Budget primitif

Après s'être fait présenté le budget primitif forêts 2017, soit un budget équilibré de 52 248.26 € en fonctionnement et 9 068.75 € en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**APPROUVER** le budget primitif.

☪ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ☪

## 13. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**FIXE** les subventions comme suit :

Associations à vocation culturelle		Associations à caractère social	
<b>Amicale Laïque</b>	360,00 €	<b>Association Familiale</b>	1 500,00 €
<b>Chantaloisir</b>	800,00 €	<b>Club de L'Entraide</b>	150,00 €
<b>Culture et Bibliothèque pour tous</b>	720,00 €	<b>Donneurs de Sang</b>	300,00 €
<b>Société des Fêtes</b>	3 000,00 €	<b>FASAC</b>	500,00 €
<b>Associations Sportives</b>		<b>Médaillés Militaires</b>	40,00 €
<b>A.S.N. Football</b>	5 500,00 €	<b>Prévention Routière</b>	100,00 €
<b>A.S.N. Pétanque</b>	800,00 €	<b>Protection Civile</b>	400,00 €
<b>Judo Club de Châtel</b>	300,00 €	<b>Secours Catholique</b>	1 150,00 €
<b>Juliana Basket</b>	2 200,00 €	<b>Jeunes sapeurs-pompiers CHANOVAX</b>	150,00 €
<b>Dynamic Gym</b>	250,00 €	<b>Restos du coeur</b>	180,00 €
<b>Juliana Gymnastique</b>	2 800,00 €	<b>Total subventions</b>	<b>23 750,00 €</b>
<b>Les Enfants du Biclou</b>	650,00 €		
<b>Sport et Loisirs Volley-Ball</b>	1 900,00 €		

Les membres du conseil impliqués dans les associations ne se sont pas prononcés pour les associations concernées. Il s'agit de :

- Jean-Michel COMBEAU (Amicale Laïque et FASAC)
- Cyril GRANDIDIER (Amicale Laïque)
- Delphine GAXATE (Donneurs de sang)
- Murielle CADET (Juliana Gymnastique)
- Daniel GROSJEAN (Biclou et Secours catholique)
- Sylviane LAVALLEE (Pétanque et la Société des Fêtes)
- Marie France CHERRIERE (Chante à Loisirs)
- Marie Odile NOEL (Secours catholique)

☪ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ☪

#### **14. Agent sous contrat privé – prime de fin d'année**

Monsieur le Maire explique que les fonctionnaires de la commune bénéficient en fin d'année d'une prime correspondant à 60 % de leur traitement brut perçu au mois de janvier.

Les employés en contrat aidé sont exclus de ce dispositif.

Monsieur le Maire propose que les agents, sous contrat privé employés du 1<sup>er</sup> au 31 décembre, puissent bénéficier d'une prime exceptionnelle correspondant à un maximum de 60 % de leur salaire brut de janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** d'octroyer une prime exceptionnelle correspondant à un maximum de 60 % de leur salaire brut de janvier aux agents sous contrat privé employés du 1<sup>er</sup> au 31 décembre.
- **DIT** que le montant maximum de la prime sera octroyé en fonction de la manière de servir : il pourra ainsi varier de 0 à 60 % du salaire brut de janvier
- **INSCRIT** les crédits correspondants à la prime
- **AUTORISE** le Maire à fixer le montant de la prime dans les limites énoncées ci-avant et à la verser.

☪ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ☪

#### **15. Mise à disposition du service de police municipale**

La commune de Châtel-Sur-Moselle a sollicité la commune de NOMEXY pour assurer un service de Police sur sa commune à compter du départ à la retraite de leur agent (1 juillet 2017)

Le service de police serait ainsi mis à disposition de la commune de Châtel-Sur Moselle en vue d'assurer des fonctions de sécurité publique durant 5 heures/semaine.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil des dispositions prévues dans la convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**ADOPTE** la convention régissant les règles de mise à disposition de la police municipale,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention



## **16. Convention de mise à disposition des étangs**

Depuis de nombreuses années, la commune a établi une convention avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la mise à disposition payante des étangs des Gravots.

La dernière convention d'une durée de 9 ans a pris fin le 07 février 2017, Monsieur le Maire propose de reconduire la convention pour une durée similaire avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec une nouvelle tarification fixée à 50 € /an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**DECIDE** de reconduire la convention avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



## **17. Gestion des chats errants : Convention avec l'ASCA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été approché par une association qui propose de limiter la prolifération des chats errants en milieu urbain tout en maintenant une population suffisante pour lutter contre des espèces nuisibles.

Deux conventions sont établies :

- Une première convention ayant pour but de fixer les modalités d'intervention de l'Association «Action Solidarité Cause Animale» (A.S.C.A) sur la commune, en matière de participation à la prise en charge de la population féline.
- Une seconde convention de délégation concernant l'identification et la stérilisation des chats errants sur la commune de Nomexy pour le compte de la fondation 30 millions d'amis

Pour la première année d'expérimentation du dispositif, une enveloppe budgétaire de 1000 € est prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**ADOPTE** les conventions en matière de participation à la prise en charge de la population féline.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire



## 18. Cession de terrain à Vosgelis

Monsieur le Maire fait part au membre du Conseil municipal du courrier de Monsieur le Directeur Général de VOSGELIS qui nous demande notre position concernant le projet de construction de logements Rue Haute à NOMEXY.

Vosgelis envisage de construire la construction d'un petit ensemble comprenant 6 logements rue haute sur le terrain cadastré AE 163.

Pour permettre le stationnement autour de ce nouvel ensemble, il est demandé à la commune de céder à l'Euro Symbolique le terrain cadastré AE 164 d'une contenance 65m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**CEDE** à l'euro symbolique le terrain cadastré AE 164 situé Rue Haute d'une contenance de 65 m2, suite au programme de construction de logements,

**DIT** que VOSGELIS transmettra à la commune l'acte administratif et les formulaires de publication dument complétés.

☞ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ☞

### Questions diverses

- **Site internet** : Le site internet va être remplacé pour plus d'interactions
- **La commune de Châtel s'associe à nous pour l'organisation du spectacle LIOUBA LOR Ukraine le 12 juillet au Centre Culturel Paul Perrin.**

**La séance est levée à 22h52**